

Je me fais vacciner

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national

Invitation par courrier

La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be>. Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas. Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre. La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

ÉTAPE
01



Inscription

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone.

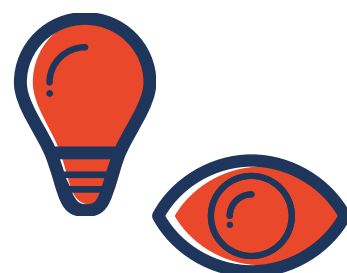
ÉTAPE
02

Aide à l'inscription

L'AViQ a également pensé aux citoyens qui n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

Il est également possible de contacter le CPAS pour vous aider dans ces démarches au 068/55.32.68
(Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h)

ÉTAPE
03



Mobilité

Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

ÉTAPE
04

Vous avez des difficultés à vous déplacer?
Contactez le CPAS au 068/55.32.68
(Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h)

Le jour de la vaccination

Se munir de sa carte d'identité, sa preuve de réservation & son questionnaire santé rempli
Après injection : période de surveillance de 15 à 30 minutes
Port du masque obligatoire

ÉTAPE
05

